

| DÉSIGNATION DES DÉPENSES<br>ET SERVICES.                      | CHARGES                         |                                   | TOTAL.       |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--------------|
|                                                               | ordinaires<br>et<br>permanentes | extraordin.<br>et<br>temporaires. |              |
| CHAPITRE X.                                                   |                                 |                                   |              |
| PENSIONS ET SECOURS.                                          |                                 |                                   |              |
| Art. 32. Pensions et secours. . . . .                         | 110,460 »                       | 540 »                             | 111,000 »    |
| CHAPITRE XI.                                                  |                                 |                                   |              |
| DÉPENSES IMPRÉVUES.                                           |                                 |                                   |              |
| Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget . . . . . | 14,938 »                        | »                                 | 14,938 »     |
| Total général du budget. . . . . fr.                          | 43,852,445 »                    | 187,557 »                         | 44,040,000 » |

**80. — 31 MARS 1879.** — *Liste des brevets (n<sup>os</sup> 528 à 648) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 16 avril 1879.)*

**81. — 1<sup>er</sup> AVRIL 1879.** — *LOI allouant des crédits supplémentaires aux budgets du ministère de la justice des exercices 1878 et 1879 (1). (Monit. du 4 avril 1879.)*

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget des dépenses du ministère de la justice, pour l'exercice 1878, fixé par la loi du 26 décembre 1877, *Moniteur*, n<sup>o</sup> 363, est augmenté :

1<sup>o</sup> D'une somme de . . . . fr. 3,032 20  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 7, chapitre II, intitulé : *Cour de cassation. — Matériel.*

(1) *Session de 1878-1879.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 janvier 1879, p. 72-74. — Rapport. Séance du 5 mars 1879, p. 101.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 15 mars 1879, p. 590-597.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 24 mars 1879, p. 9.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 25 mars 1879, p. 75-74.

2<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 4,794 33  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 8, chapitre II, intitulé : *Cours d'appel. — Personnel.*

3<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 6,305 83  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 10, chapitre II, intitulé : *Tribunaux de première instance.*

4<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 60 »  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 18, chapitre V, intitulé : *Palais de justice.*

5<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 30,000 »  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 19, chapitre VI, intitulé : *Impression du Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.*

6<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 41,500 »  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 29, chapitre VIII, intitulé : *Clergé inférieur du culte catholique.*

7<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 45,000 »  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 44, chapitre IX, intitulé : *Ecoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.*

8<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 15,000 »  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 48, chapitre X, intitulé : *Frais de voyage des commissions, des fonctionnaires et employés.*

9<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 25,000 »  
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 54, chapitre X, intitulé : *Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.*

10<sup>e</sup> D'une somme de . . . . . 3,267 64  
 qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 60, chapitre XII, intitulé : *Dépenses imprévues non libellées au budget*.  
 Total. . . fr. 160,460 »

Art. 2. Le budget des dépenses du ministère de la justice pour l'année 1879, fixé par la loi du 30 décembre 1878, *Moniteur*, n<sup>o</sup> 1, est augmenté :

1<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . fr. 20,650 »  
 qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 10, chapitre II, intitulé : *Tribunaux de première instance et de commerce*.

2<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 130,000 »  
 qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 19, chapitre VI, intitulé : *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires et du Compte rendu analytique des séances de la chambre des représentants*.

3<sup>o</sup> D'une somme de . . . . . 83,000 »  
 qui fera l'objet d'un chapitre XIII nouveau, destinée à la liquidation de dépenses concernant les exercices clos de 1877 et années antérieures, conformément au détail ci-après :

Art. 60. *Cours d'appel*.  
 — *Matériel*. . . . . 4,905 58

Art. 61. *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, de 1869 à 1877 inclus* . . . . . 6,000 »

Art. 62. *Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays, de 1877 et années antérieures*. 70,000 »

Art. 63. *Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exercices clos*. 2,094 22

Total du chap. XIII. fr. 83,000 »

Art. 3. Les allocations qui font l'objet de la présente loi, s'élevant ensemble à

(1) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires*. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 29 janvier 1879, p. 86. — Rapport. Séance du 12 mars 1879, p. 102.

*Annales parlementaires*. — Discussion. Séance des 18 mars 1879, p. 626-630, et 19 mars, p. 631-634. — Adoption. Séance du 19 mars, p. 634.

SÉNAT.

*Documents parlementaires*. — Rapport. Séance du 24 mars 1879, p. 9.

*Annales parlementaires*. — Discussion et adoption. Séance du 25 mars 1879, p. 68-69.

trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix francs (fr. 394,110), seront couvertes au moyen des ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la justice, M. JULES BARA.)

**82. — 1<sup>er</sup> AVRIL 1879. — LOI qui ouvre au département de la justice un crédit de 50,000 fr. pour couvrir les frais de l'expropriation des bâtiments de l'asile des aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre (1).** (*Monit.* du 4 avril 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert au département de la justice un crédit de 50,000 francs pour couvrir les frais de l'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre.

Art. 2. Ce crédit sera couvert sur les ressources ordinaires.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la justice, M. JULES BARA, et par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

**83. — 1<sup>er</sup> AVRIL 1879. — LOI qui ouvre au département de la justice un crédit spécial de 1,500,000 francs pour la continuation des travaux du palais de justice en construction, à Bruxelles (1).** (*Monit.* du 4 avril 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(2) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires*. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 décembre 1878, p. 22-23.

*Annales parlementaires*. — Motion d'ordre de M. Le Hardy de Beaulieu, rapporteur. Séance du 12 février 1879, p. 300. — Discussion. Séances des 12 février, p. 300-302, et 13 février, p. 399-403. — Adoption. Séance du 13 février, p. 403.

SÉNAT.

*Documents parlementaires*. — Rapport. Séance du 24 mars 1879, p. 10.

*Annales parlementaires*. — Discussion et adoption. Séance du 25 mars 1879, p. 69-73.